Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 064-216404178-20240124-D_2024_005-DE

VILLE DE NAY

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/01/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23

Présents : 16

Nombre de suffrages : 22

Date de convocation
19/01/2024

Date d'affichage
19/01/2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
../../....

et publication du :
../../....

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre janvier, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BOURDAA Bruno.

Etaient présents :
Mme BIDART Michelle, Mme BLANDIE Marie-Christine, M. BONNASSIOLLE Daniel, M. BONNASSIOLLE Pierre, M. BONNASSIOLLE Jean-Pierre, M. BOURDAA Bruno, M. CHABROUT Guy, M. DE VICARI Olivier, Mme DURAND Pascale, Mme HONTAA Corinne, M. JUNQUET Fabien, M. METGE Jean-Paul, M. MIMIN Matthieu, Mme MOUSSU-RIZAN Renée, Mme MULLER Véronique, M. SANCHEZ Laurent

Procuration(s) :
M. DEQUIDT Alain donne pouvoir à Mme DURAND Pascale, Mme MAURIN Marina donne pouvoir à M. CHABROUT Guy, Mme PAYOT Marie donne pouvoir à Mme BLANDIE Marie-Christine, Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique donne pouvoir à M. BONNASSIOLLE Daniel, Mme VILLENEUVE Jocelyne donne pouvoir à Mme MULLER Véronique, Mme WEISS Myriam donne pouvoir à M. BONNASSIOLLE Jean-Pierre

Etai(ent) absent(s) :
M. PEDROSA Raphaël

Etai(ent) excusé(s) :
M. DEQUIDT Alain, Mme MAURIN Marina, Mme PAYOT Marie, Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique, Mme VILLENEUVE Jocelyne, Mme WEISS Myriam

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme DURAND Pascale

Numéro interne de l'acte : 5
Objet : Investissement avant le vote du budget : ouverture de crédits

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent soit 1 143 991€. Cette autorisation est nécessaire lorsque la Commune doit faire face en début d'année à de nouvelles dépenses d'investissement ne pouvant attendre le vote du budget.

Crédits ouverts concernant les opérations d'investissement en 2023 (non compris les remboursements de dette et les restes à réaliser de 2022 – chapitre 20, 204, 21 et 23) :
1 143 991€
Limite maximale d'autorisation d'ouverture de crédits avant le vote du BP 2024 :
1 143 991€ x 25% = 285 997€

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 064-216404178-20240124-D_2024_005-DE

Il est ainsi proposé d'ouvrir les crédits sur les opérations suivantes dans la limite de l'enveloppe mentionnée plus haut :

Numéro opération	Articles	Intitulé opération	Ouverture par anticipation proposée
273	231	Maison carrée - conception scénographique	100 000,00 €
348	2188	Acquisitions diverses	25 000,00 €
354	2135	Bâtiments divers	60 000,00 €
358	21828	Acquisition matériels Service Technique	55 000,00 €
363	2183	Matériel informatique et logiciels	10 000,00 €
TOTAL			250 000,00 €

CECI ETANT EXPOSE,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE les ouvertures de crédits en investissement au titre de l'exercice 2024 dans les conditions exposées ci-dessus.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à NAY
Le Maire,
Signé BB
Bruno BOURDAA